

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1093

Artikel: Austérité budgétaire : les universités ne seront pas épargnées
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Banque alternative, mais bien faible

(y) Le modèle existait notamment en Allemagne, avec l'Oekobank de Francfort, bien installée dans la métropole financière fédérale — et dans la ville dont l'adjoint au maire est un certain Daniel Cohn-Bendit. Après une longue période de préparation, la Banque alternative suisse (BAS) a donc vu le jour le 29 octobre 1990 (soixante et un ans après le «vendredi noir» de Wall Street), avec siège à Olten et représentation pour la Suisse romande installée à Neuchâtel, sous la responsabilité de Jacques Stadelmann, maire socialiste de Delémont. La BAS soutient les entreprises qui n'inspirent pas trop confiance aux banquiers traditionnels, en favorisant la réalisation de projets novateurs dans les domaines de l'écologie bien sûr, mais aussi de l'autogestion, des technologies douces, de l'habitat communautaire, de l'action socio-culturelle, de l'émancipation des femmes. La BAS accorde des crédits hypothécaires ou des prêts pour l'exploitation ou l'investissement, allant de quelques milliers de francs à plus d'un million; ses clients font dans la protection de l'environnement, les économies d'énergie, l'agriculture biologique, les centres de loisirs et de vacances, etc.

Constituée en SA au capital de 9 539 000 francs, la BAS a vu la — modeste — somme de son bilan progresser de 12,4 à 57,1 millions au cours de l'année dernière, mais n'a pu encore constituer de réserves, ni d'ailleurs encore réussir une véritable percée en Suisse romande. A noter que la BAS a introduit l'an dernier les comptes-salaires, mais laisse toujours les coûteuses transactions par automates et même par eurochèques aux établissements traditionnels. Le côté alternatif de la BAS reste solidement ancré dans ses statuts: mandat des administrateurs limité à trois fois trois ans, quota de 40% de femmes dans tous les organes de gestion de la banque, représentation des employés par «une personne de confiance» au conseil d'administration (au moins onze membres) mais non au comité exécutif (cinq membres), assistance d'un conseil éthique d'au moins cinq membres, chargé de «contrôler et superviser l'ensemble des activités de la banque dans l'optique des buts et idéaux de la société». La pureté a son prix.

On serait tenté de conclure que le flirt des autogestionnaires avec le capitalisme a plus de succès que les initiatives du législateur s'essayant à la politique alternative (voir DP n° 1092, l'expérience bâloise). Sans conteste, les premiers battent le second au palmarès de la créativité et de la capacité d'engagement. Dommage que la générosité dans les idées et l'effort ne suffise pas toujours à contrer de manière visible l'action des monstres froids que doivent impérativement être les grands du business. Mais les occasions de bonnes affaires ne s'arrêtent pas obligatoirement au seuil des bonnes intentions: les placements écologiques sont réputés rentables à plus ou moins long terme et commencent à figurer dans les journaux financiers. Mais si les investisseurs demeurent malgré tout prudents, les consommateurs américains sont, eux, réputés mûrs pour la société de consommation verte. Ce qui n'a bien sûr pas échappé aux spécialistes du marketing traditionnel. ■

AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Les universités ne seront pas épargnées

(jd) Dans son message du 2 avril dernier sur l'assainissement des finances fédérales, le gouvernement proposait à la fois des ressources nouvelles — notamment en augmentant la taxe sur les carburants — et une réduction linéaire des dépenses de 10%, à l'exception de secteurs privilégiés comme le Fonds national de la recherche scientifique, l'assurance-maladie, les paiements directs à l'agriculture et les routes nationales. Pour leur part les universités voyaient l'aide fédérale réduite de 5% seulement. Aussitôt les instances universitaires et cantonales montèrent au créneau pour dénoncer une politique à courte vue et dommageable pour la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Avis entendu cinq sur cinq par le Conseil des Etats, puisqu'il a ajouté l'aide aux universités (des économies étaient proposées pour 20 millions de francs) aux autres domaines échappant au plan d'économies préparé par le Département des finances. La balle est maintenant dans le camp du Conseil national.

Personne ne niera l'importance d'un enseignement supérieur de qualité et nous sommes les premiers à condamner les réductions budgétaires linéaires, preuve d'une incapacité politique à dégager des priorités. Reste à savoir si les prestations des hautes écoles sont directement dépendantes de l'accroissement de leurs budgets. On nous permettra d'émettre quelques doutes à ce sujet. Les années d'abondance, qui ont vu l'accroissement régulier des ressources universitaires, ont également favorisé de mauvaises habitudes, notamment celle de développer de nouvelles disciplines et de nouvelles filières de formation tous azimuts, sans grand souci de coordination et surtout sans passer au crible de la critique la nécessité de maintenir les disciplines et les filières existantes.

Rappelons pour mémoire la réticence des facultés de médecine de Genève et Lausanne à conjuguer leurs efforts dans les domaines de pointe. Il y a certes des exceptions, trop peu nombreuses encore: ainsi le récent accord entre l'université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en vue de profiter de l'apport des deux institutions pour une formation unique en architecture. Faut-il prendre au sérieux les difficultés financières des universités quand on voit Genève annoncer fièrement pour l'automne un nouveau diplôme de management public qui concurrencera visiblement l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne, lequel a déjà de la peine à faire le plein? Y a-t-il vraiment place pour deux offres de formation de ce type à 60 kilomètres de distance?

Et que dire du spectacle offert par les hautes écoles helvétiques à l'annonce de la volonté fédérale de soutenir un institut européen? Chacune s'est lancée tête baissée afin d'occuper le terrain. Beau désordre. Comme si les universités découvraient soudain un nouvel objet d'analyse justifiant des structures particulières. Pourtant économistes, juristes, sociologues, pour ne citer qu'eux, sont armés pour affronter le phénomène européen.

En fait, au-delà de l'espoir d'une manne fédérale supplémentaire, cette course ne reflète que le cloisonnement stérile qui prévaut aujourd'hui dans l'Université et l'insuffisante collaboration entre les hautes écoles qui ne savent plus innover que par la croissance. L'enseignement supérieur rendra plus crédibles ses revendications financières lorsqu'il aura fait son propre ménage. ■